

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 78^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 AVRIL 2021, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 20 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA 78^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 AVRIL 2021, PAR CONFÉRENCE WEB

PRÉSENTS

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René		président Ville de Matagami
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENT

Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
----------------	--------------------------------	------------------

INVITÉS

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en y ajoutant les points 10.1 et 10.2 :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 77^e séance régulière tenue le 18 mars 2021
4. Administration et finances
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 Budget 2021-2022
 - 4.3 Procédure de traitement des plaintes
5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Attraction, promotion et migration 2021-2022
6. Programmes de soutien au développement social
 - 6.1 PIEC-049 – Stimulons nos jeunes par l'activité physique - CHI
7. Programmes de soutien au développement économique
 - 7.1 Provision pour mauvaises créances
8. FE-036 – Remboursement de la créance
9. Appui au Consortium Agora49 pour le développement d'une Zone d'innovation en milieu nordique
10. Divers
 - 10.1 Lettre au ministère de l'Éducation
 - 10.2 Lettre au ministère des Transports du Québec
11. Prochaine séance
12. Questions du public
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 77^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 18 MARS 2021

Le procès-verbal de la 77^e séance régulière tenue le 18 mars 2021 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 77^e séance régulière tenue le 18 mars 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 13 mars au 12 avril 2021 est déposée pour information.

4.2. BUDGET 2021-2022

Le budget 2021-2022 et l'indexation des échelles salariales sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-03

D'ADOPTER le budget 2021-2022 et l'indexation des échelles salariales comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (LQ 2017 c 27), sanctionnée le 1^{er} décembre 2017, a introduit les articles 573.3.1.3 à 573.3.1.7 à la *Loi sur les cités et villes*, obligeant ainsi toute municipalité à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande publique de soumission ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) est une personne morale de droit public instituée par la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ c M-22.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 21.12.1 de cette loi prévoit que l'ARBJ est assujettie aux articles 573 à 573.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) en matière de gestion contractuelle et qu'elle doit adopter une telle procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-04

D'ADOPTER la Politique instaurant une procédure de réception et d'examen des plaintes en matière de gestion contractuelle (Politique);

DE PUBLIER la Politique sur le site Internet de l'Administration régionale Baie-James, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. ATTRACTION, PROMOTION ET MIGRATION 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est un organisme admissible;

CONSIDÉRANT le caractère structurant de la mission de l'organisme et son impact sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT l'enjeu toujours actuel de la rareté de la main-d'œuvre que subissent les entreprises jamésiennes et les défis associés à la migration.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-05

D'ACCORDER à Attraction Nord une subvention maximale de 138 892 \$ pour la réalisation de son plan d'action pour l'attraction, la promotion et la migration 2021-2022.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.1. PIEC-049 – STIMULONS NOS JEUNES PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet encourage l'activité physique, les saines habitudes de vie et la bonne alimentation;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc. vise à réduire la sédentarité chez les jeunes et les intervenants tout en stimulant un mode de vie actif et sain.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-06

D'ACCORDER à la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc. une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Stimulons nos jeunes par l'activité physique - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1. PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE certains prêts comportent des risques élevés;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement de provision pour mauvaises créances consiste en une bonne pratique d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la provision a une incidence sur les états financiers et permet de mieux représenter la valeur des placements;

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs demandent une provision aux états financiers lors de leur audit en mai de chaque année.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-07

DE PROVISIONNER 15 226,90 \$ à partir du Fonds Eastmain pour l'ensemble des prêts de ce fonds pour l'exercice financier 2020-2021;

DE PROVISIONNER 8 765,90 \$ à partir du Fonds régions et ruralité pour l'ensemble des prêts de ce fonds pour l'exercice financier 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FE-036 – REMBOURSEMENT DE LA CRÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James a reçu une offre dans le cadre du dossier FE-036.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-08

D'AUTORISER la direction générale à négocier les termes de l'offre et à poser tout geste utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment, mais non limitativement, la signature de tout contrat, quittance, résolution ou lettre de démission d'un administrateur dans le cadre de la transaction à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. APPUI AU CONSORTIUM AGORA49 POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE D'INNOVATION EN MILIEU NORDIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Consortium Agora49 procède actuellement à la rédaction du plan d'affaires du projet Zone d'innovation en milieu nordique;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du projet a été présentée aux membres du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Consortium Agora49 souhaite présenter son projet de zone d'innovation au ministre de l'Économie et de l'Innovation afin que ledit projet donne lieu à la désignation officielle d'une zone d'innovation par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création de zones d'innovation de calibre international vise à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises et comprennent des infrastructures de recherche, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les zones d'innovation attireront des talents, des entrepreneurs, de grands donneurs d'ordres ainsi que des chercheurs du Québec et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ a priorisé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), de soutenir le développement et la diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pistes d'actions identifiées soutenant cette priorité sont partagées par le projet, notamment de promouvoir les activités de recherche et de développement, de soutenir les actions de mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire, de consolider les activités de transformation des ressources naturelles, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ reconnaît l'importance de ce projet structurant visant à animer un réseau de scientifique au bénéfice de déploiement d'une zone d'innovation en milieu nordique qui contribuera au développement de nouvelles entreprises, et ce, afin d'assurer l'occupation et la vitalité de la Baie-James.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-09

D'APPUYER le dépôt du projet de Zone d'innovation en milieu nordique du Consortium Agora49 auprès du ministre de l'Économie et de l'Innovation afin que ledit projet donne lieu à la désignation officielle d'une zone d'innovation par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIVERS

10.1. LETTRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Une correspondance sera transmise au ministère de l'Éducation du Québec relativement à la construction d'une nouvelle école primaire-secondaire à Radisson.

10.2. LETTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Une correspondance sera transmise au ministère des Transports du Québec relativement aux infrastructures de transport dans le Nord-du-Québec.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 20 mai 2021, à 9 h, comme prévu au calendrier.

12. QUESTION

Aucune question du public.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-04-15-10

DE LEVER la séance à 14 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire